

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
BACCALAURÉAT ARTS –Spécialisé - PSYCHOLOGIE (120 CRÉDITS)

Nom de famille _____ prénom _____ # étudiant _____ Date _____

[illegible]

- Les cours connexes doivent être choisis parmi les cours acceptés pour l'obtention de crédits à la Faculté des arts (<i>à l'exclusion des cours suivis dans le cadre de la majeure avancée et de la mineure</i>). - Les options libres doivent être choisies parmi les cours acceptés pour l'obtention de crédits à la faculté des arts (<i>y compris les cours suivis dans le cadre de la majeure avancée et de la mineure</i>).	Cours supplémentaires			

Extraits pertinents de l'Annuaire pour le B.A. ès arts spécialisé en psychologie

2.2 Conditions d'admission pour le B.A. ès arts spécialisé en psychologie (B.A. Single Honours)

Le B.A. spécialisé en psychologie est un programme contingenté. Après avoir complété 60 crédits, la personne étudiante qui aura obtenu une note minimale de B (3,0) au cours PSYC 2261 et une moyenne minimale de B+ (3.5) pour l'ensemble des cours de psychologie (incluant les cours échoués et repris) pourra déposer sa demande d'admission au programme. Le processus de sélection sera effectué en fonction de la qualité des dossiers académiques ainsi que de la disponibilité du corps professoral aux fins de supervision du mémoire de recherche.

Date limite des demandes d'admission : 15 mai, annuellement

4.1 Exigences pour continuer dans le baccalauréat ès arts spécialisé en psychologie

Pour continuer son baccalauréat ès arts spécialisé en psychologie, il est nécessaire de maintenir une moyenne de programme de 3,00 (« B ») ou plus dans les cours suivis.

On doit suivre et réussir tous ses cours de spécialisation. Un retrait ou un échec (une note finale de « F ») entraînerait un retour automatique au programme de baccalauréat ès arts général.

Avant chaque inscription, La personne étudiante doit faire approuver le choix de ses cours par une des personnes du service d'orientation.

Les personnes étudiantes doivent suivre leurs cours à l'Université de Saint-Boniface ou à l'Université du Manitoba (*avec l'autorisation décanale*). Les crédits obtenus dans d'autres universités après son inscription au baccalauréat ès arts spécialisé en psychologie ne seront transférés qu'avec une permission exceptionnelle. Lorsqu'on a terminé l'équivalent de 60 crédits, on devrait avoir suivi au moins 6 crédits dans chacune des cinq disciplines accréditées. Il est recommandé de satisfaire à cette exigence dans les 30 premiers crédits du baccalauréat.

Lorsqu'on atteint 60 crédits, il est nécessaire d'avoir complété 3 crédits qui satisfont à l'exigence en mathématiques. De plus, on doit avoir satisfait à l'exigence linguistique, soit les cours de français exigés à la suite du profil linguistique.